

Image not found or type unknown



Bon de comande de materiel de chauffage et electrique

Par **senhadji**, le **05/12/2008** à **12:39**

j'ai signer un bon de comande pour du materiel mais pas mis bon pour accord suivi de la signature ai je le droit d'annuler ,ou cela n'est pas valable sans les mentions precedentes de toutes les façon.merci d'avance pour la reponse.